

Assemblée générale extraordinaire 21 juin 2022

Les résolutions

1. Remplacement de la dénomination SMartCoop par SmartCoop

— Contenu

« L'assemblée des sociétaires est appelée à valider la modification de la dénomination de la société SMartCoop en SmartCoop. »

— Modalités de réponse

Vote pour / Vote contre / Abstention

2. Sort des capitaux propres

— Contenu

« L'assemblée des sociétaires prend acte qu'un montant de 210.000 euros demeurera sur le compte de capitaux propres indisponible, le solde sera porté sur un compte de capitaux propres disponible. »

— Modalités

Prise d'acte

3. Adoption de nouveaux statuts mis en conformité avec les dispositions du Code des sociétés et des associations et insertion de la finalité coopérative et des valeurs de la société

— Contenu

« L'assemblée des sociétaires est appelée à approuver le projet de refonte des statuts de la société et sa mise en conformité avec le Code des sociétés et des associations ainsi que l'insertion de la finalité coopérative et des valeurs de la société. »

— Modalités

Vote pour / Vote contre / Abstention

4. Confirmation de l'adresse du siège de la société et du site internet

— Contenu

« L'assemblée des sociétaires prend acte du siège de la société en Région de Bruxelles-Capitale et de l'adresse de son site internet <http://www.smartbe.be> »

— Modalités

Prise d'acte

5. Pouvoirs au notaire en vue de la coordination des statuts et aux fins d'effectuer le dépôt en vue de la publicité légale

— Contenu

« L'assemblée des sociétaires confère tous pouvoirs au Notaire Bertrand Nerincx à l'effet d'effectuer la coordination des statuts et d'accomplir toutes les formalités de publicité requises afférentes aux résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2022. »

— Modalités

Vote pour / Vote contre / Abstention

Assemblée générale ordinaire 21 juin 2022

Les résolutions

1. Approbation des comptes et rapports (activités, objet social, commissaire aux comptes) de l'exercice 2021 et décharge aux administrateur·rices pour leur mandat de gestion

— Contenu

« L'assemblée générale des sociétaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport d'activité, du rapport de gestion, du rapport spécial relatif à l'agrément comme entreprise sociale, du rapport spécial relatif à l'agrément comme coopérative membre du CNC (Conseil national de la coopération) et du rapport du réviseur d'entreprise, approuve l'ensemble de ces rapports et comptes et donne décharge aux administrateur·rices de leur mandat de gestion. »

— Modalités

Vote pour / Vote contre / Abstention

2. Affectation du résultat

— Contenu

« Le résultat net de l'exercice 2021 pour le groupe Smart est de +331.638 €, et de +285.960 € pour ce qui concerne SmartCoop. Conformément aux statuts qui prévoient la non-distribution des résultats, l'assemblée générale des sociétaires décide d'affecter le résultat aux réserves impartageables devant permettre à la coopérative des investissements dont les choix seront arbitrés par le conseil d'administration. »

— Modalités

« Je prends acte de l'affectation du résultat net de l'exercice aux réserves impartageables. »

3. État du sociétariat et des capitaux propres

— Contenu

« Au 31/12/2021, la coopérative compte 32 249 sociétaires dont 32 171 sociétaires de catégorie A détenant 91,27 % des parts (soit 82.957 parts), de 56 sociétaires de catégorie B détenant 1,61 % des parts (soit 1.462 parts) et de 22 sociétaires de catégorie C détenant 7,12 % des parts (soit 6.470 parts). Les capitaux propres sont de 2.726.663 €. Les droits de vote sont détenus à 99,76 % par les sociétaires de catégorie A, à 0,17 % par les sociétaires de catégorie B et à 0,07 % par les sociétaires de catégorie C. Compte tenu des résultats de la coopérative, la valeur de la part est égale à sa valeur nominale soit 30 euros. »

— Modalités

« Je prends acte de la composition du sociétariat, de l'état du capital social et de la valeur de la part. »

4. Nomination d'un commissaire aux comptes

— Contenu

« L'assemblée générale des sociétaires est appelée à voter la nomination du commissaire aux comptes de la société. Le conseil d'administration propose de nommer pour un nouveau mandat de trois ans la Scrl RSM InterAudit comme commissaire aux comptes ; RSM InterAudit a désigné comme représentant·es Madame Déborah Fischer et Monsieur Bernard De Grand Ry, réviseur·ses d'entreprises associé·es pour l'exercice de ce mandat .Les honoraires annuels du mandat de commissaire sont fixés à 10.000€, indexés, montant auquel s'ajoute annuellement la participation aux frais de fonctionnement de l'Institut des réviseurs d'entreprises, qui est actuellement de 40€ plus 1,3% du montant des honoraires. »

— Modalités

Vote pour / Vote contre / Abstention

5. Validation de la cooptation de Marie-Françoise Wirix

— Contenu

« L'assemblée générale des sociétaires approuve la cooptation de Madame Marie-Françoise Wirix comme administratrice de la société. »

— Modalités

Vote pour / Vote contre / Abstention

6. Renouvellement partiel du conseil d'administration – Point pour décision

— Contenu

« L'assemblée générale des sociétaires est invitée à procéder à l'élection de nouveaux membres du conseil d'administration parmi les candidatures suivantes :

- Pour la catégorie A
 - Luis Pôlet
 - Frédéric Guarentio
- Pour la catégorie B et/ou C
 - Anne-Laure Desgris

— Modalités

Vote pour / Vote contre / Abstention

7. Désignation et pouvoirs pour les formalités

— Contenu

« L'assemblée générale des sociétaires confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises afférentes aux résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2022. »

— Modalités

Vote pour / Vote contre / Abstention